

Textes de référence

- [Article L211-14](#) du code du tourisme (contrat de vente de voyages et de séjours) ;
- [décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016](#) relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale ;
- [arrêté du 13 décembre 2016](#) relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale ;
- [arrêté du 30 décembre 2014](#) modifiant l'arrêté du 11 octobre 1993 habilitant les chefs d'établissements publics locaux d'enseignement à instituer des régies de recettes et des régies d'avances ;
- [arrêté du 21 novembre 2005](#) modifiant l'arrêté du 11 octobre 1993 habilitant les chefs d'établissements publics locaux d'enseignement à instituer des régies de recettes et des régies d'avances ;
- [arrêté du 11 octobre 1993](#) : habilitation des chefs d'établissement d'enseignement dont la responsabilité et la charge incombent entièrement à l'État à instituer des régies de recettes et des régies d'avances (pdf 133 Ko) ;
- [circulaire n° 2017-084 du 3 mai 2017](#) : missions et activités des personnels chargés de l'accompagnement des élèves en situation de handicap ;
- [circulaire du 29 décembre 2016](#) relative aux conditions de sortie du territoire des mineurs ;
- [circulaire n° 2016-117 du 8 août 2016](#) : parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires, §6 : sorties et voyages scolaires - activités périscolaires ;
- [circulaire n° 2016-091 du 15 juin 2016](#) : mobilité des élèves de collège et de lycée en Europe et dans le monde ;
- [circulaire du 16 juillet 2024](#) : organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics
- Note d'information du 13/11/2025 relative à la déclaration des mobilités scolaires internationales des élèves et des personnels publiée au Bulletin académique n°010 du 13 novembre 2025
- [guide relatif à l'organisation des sorties et voyages scolaires dans le second degré](#), MEN, décembre 2025 (pdf)